

*Initiatives ministérielles*

Quant au deuxième argument suivant lequel la SRC dépense-rait ses fonds, 1,1 milliard de dollars par année environ, d'une façon judicieuse, je me permets d'en douter.

• (1230)

Depuis quelques années, la SRC voit ses recettes diminuer. Cela tient à deux choses. Tout d'abord, au fait que les annonceurs ne croient pas que le réseau d'État puisse attirer des téléspectateurs, et, deuxièmement, à une programmation, qui laisse à désirer, de toute évidence.

Le commissaire du CRTC a récemment critiqué la SRC, signalant que sa part de l'auditoire était tombée à 13,3 p. 100 même si elle a un quasi-monopole sur les émissions canadiennes et reçoit chaque année des crédits de 1,1 milliard de dollars.

La première question qui se pose, devant ce projet de loi, c'est pourquoi le gouvernement le présente maintenant. Pourquoi légiférer alors qu'il doit y avoir un examen sur le financement?

Il se pourrait bien, selon moi, que nous constatons que la gestion de la SRC est extrêmement faible, parce que l'équipe de gestion a subi une grave hémorragie, et que l'argent n'a pas été dépensé judicieusement par le passé. L'Institut Fraser a avancé récemment que la station moyenne de la SRC dépensait deux fois plus que ses concurrents du secteur privé pour l'administration et la programmation. Cela n'augure rien de bon si nous nous apprêtons à autoriser la SRC à emprunter.

La SRC accuse cette année un déficit de 40 millions de dollars à son budget de fonctionnement, avec des recettes de 1,4 milliard de dollars. C'est de la gestion médiocre et de l'irresponsabilité que d'autoriser une société endettée à s'endetter davantage.

Nous parlions à l'instant de nos graves problèmes de dette et de déficit. Et voici que nous proposons de laisser la SRC contracter des emprunts. Qui devra assumer la dette, si la SRC ne peut honorer ses obligations? Les contribuables canadiens, comme toujours. Nous allons devoir payer les dépenses de la SRC.

L'autre aspect qui me préoccupe vivement à cet égard, c'est de savoir qui rendra compte directement au Parlement de ce pouvoir d'emprunt. Il est vrai que le ministère des Finances devra prouver le montant avant que la SRC ne l'obtienne. Je ne suis pas convaincu car, la SRC étant une société d'État, elle n'est pas vraiment tributaire de ses bénéfices pour se discipliner et pour surveiller ses frais, et elle n'a pas à équilibrer ses recettes et ses dépenses comme une société privée doit le faire. Nous n'avons pas ce genre de disciplines de marché qui obligent la direction de la SRC à rendre compte de ces 25 millions de dollars.

Le document budgétaire laisse également entendre que ce radiodiffuseur public peut être autorisé à emprunter un montant supérieur à 25 millions de dollars avec l'approbation du Parlement. En effet, le plafond de 25 millions n'est qu'unurre. Comment le gouvernement est-il arrivé à ce chiffre? Qu'est-ce qui empêchera qu'il n'atteigne 50 ou 100 millions de dollars? En attendant que cet examen de la gestion et du financement ne soit

terminé, comment saurons-nous si la SRC est en mesure de gérer des niveaux d'endettement encore plus élevés? Comment saurons-nous qu'elle peut rembourser 50 ou 100 millions de dollars? Là encore, il faut se demander qui la tirera d'affaire si elle est incapable de rembourser ces 100 millions de dollars. Naturellement, la SRC viendra demander une subvention plus élevée auprès des contribuables canadiens.

Le bien-fondé de ce nouveau pouvoir d'emprunt est, paraît-il, de permettre à la société d'investir dans des systèmes et du matériel qui lui feront réaliser des économies à longue échéance. Ce qui se passe ici en réalité, c'est une poursuite du gaspillage et de l'inefficacité, puisque le nouveau gouvernement libéral a accordé à la SRC un sursis de 100 millions de dollars sur des compressions annoncées par le gouvernement conservateur précédent et un autre report de 150 millions de dollars sur cinq ans. En effet, dans une certaine mesure, le gouvernement renverse cette décision. Or, tant que cet examen n'aura pas eu lieu, il semble tout à fait prématuré d'agir ainsi.

• (1235)

Radio-Canada n'a pas prouvé qu'elle pouvait être financièrement responsable. Alors que les compagnies privées envoient une équipe de prises de vues pour faire un travail, nous pouvons être sûrs que Radio-Canada va en envoyer trois. C'est d'ailleurs la blague favorite de tous les postes de télévision privés. Combien d'argent, combien de journalistes, combien d'équipes de prises de vues, combien de techniciens de Radio-Canada faut-il pour une conférence de presse, là où les diffuseurs privés envoient une équipe?

Notre point de vue, c'est que cette société d'État prend le beurre et l'argent du beurre. Elle a un pied dans le secteur privé et l'autre dans le secteur public. Elle bénéficie des largesses de l'État, 1,1 milliard par année, mais elle fait concurrence au secteur privé. Grâce à son énorme subvention et maintenant à la possibilité d'emprunter jusqu'à 25 millions, elle pourra encore réduire les prix de la publicité sur les marchés où elle est en concurrence avec le privé.

Cela inquiète beaucoup les diffuseurs privés. Ils ont déjà soulevé la question et elle est loin d'être résolue. En cette période où beaucoup de postes privés ont des difficultés et accusent un déficit, il faut se demander non pas comment nous pouvons appuyer cette idée, mais s'il ne faudrait pas aider le privé en muselant un peu Radio-Canada.

Nous devrions peut-être envisager de rendre Radio-Canada un peu plus comme la télévision publique aux États-Unis, laquelle dépend beaucoup des contributions des téléspectateurs. De nombreux téléspectateurs canadiens envoient leurs contributions à PBS, aux États-Unis. Que je sache, et si ma mémoire est bonne, la majorité des fonds destinés aux chaînes frontalières proviennent de téléspectateurs canadiens, ce qui devrait déclencher l'alarme.